

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 539

présenté par

M. Dombreval, M. Trompille, M. Masségli, Mme Panonacle, Mme Meynier-Millefert, Mme Gomez-Bassac, Mme Provendier, M. Martin, M. Templier, Mme O'Petit, M. Colas-Roy, Mme Vanceunebrock, Mme Le Feur, M. Mis, M. Marilossian, Mme Vignon, Mme Cazarian et Mme Sylla

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« climatique »

insérer les mots :

« , le respect du vivant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet d'intégrer explicitement la thématique du respect du vivant dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Actuellement, dans les programmes scolaires, du primaire au lycée, il n'est accordé de la considération au vivant qu'au titre de la biodiversité, des écosystèmes et de la conservation des espèces. Les animaux sont définis comme des êtres sensibles depuis 1976 en France, et aujourd'hui, de nombreuses études nous renseignent mieux sur leurs capacités.

À la lumière de ces éléments, **il semble nécessaire de permettre aux jeunes citoyens de se questionner sur leur rapport au vivant.**

Cet amendement a été travaillé avec Welfarm.